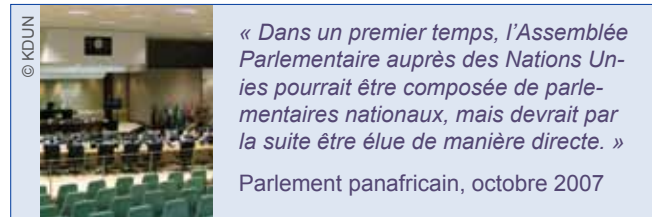




Pouvoirs et fonctions

Après sa fondation, l'APNU devrait progressivement être dotée de véritables droits d'information, de participation et de supervision de l'ensemble du système des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods. L'objectif final est de transformer l'assemblée, d'abord simple instance consultative, en un organe décisionnel légitime et complémentaire à l'Assemblée Générale.



« Dans un premier temps, l'Assemblée Parlementaire auprès des Nations Unies pourrait être composée de parlementaires nationaux, mais devrait par la suite être élue de manière directe. »

Parlement panafricain, octobre 2007

Un agent de changement

L'APNU, en raison de son rôle unique de charnière entre les électeurs locaux, les parlements et la société civile d'une part, et le système onusien et les gouvernements d'autre part, pourrait devenir un puissant catalyseur de changement à l'échelle mondiale. Selon les partisans d'une APNU, cette dernière recommanderait et faciliterait la réforme du système actuel des institutions onusiennes et de la gouvernance mondiale.

Soutien politique

La proposition de création d'une APNU est soutenue par l'ensemble des principaux partis sur tous les continents. Le Parlement européen, le Parlement panafricain et le Parlement latino-américain ont adopté des résolutions favorables à la création d'une APNU. La coordination internationale est assurée par la Campagne pour la création d'une APNU.

La campagne



La Campagne pour la création d'une Assemblée parlementaire des Nations Unies (CCAPNU) est un réseau de parlementaires et d'ONG militant pour la représentation des citoyens aux Nations Unies au moyen d'une chambre de députés élus par les peuples.

Le lancement de la campagne a été effectué en avril 2007 par le biais d'événements organisés dans dix pays sur quatre continents. Les signataires de son Appel à la création d'une Assemblée parlementaire auprès des Nations Unies sont originaires de plus de 125 pays. On compte parmi eux plus de 600 parlementaires, 200 professeurs, 150 organisations non gouvernementales et des centaines de leaders distingués provenant de tous les milieux.

Le Secrétariat international de la Campagne est dirigé par le Comité pour une ONU Démocratique (KDUN) dont le siège se situe à Berlin.

Participez vous aussi !

Consultez notre site Web : www.unpacampaign.org ; rendez public votre soutien à l'Appel de la Campagne pour la création d'une APNU et renseignez-vous sur les autres possibilités d'action.



Vers un parlement mondial

Pour une représentation des peuples au sein des institutions internationales

Campagne pour la création d'une Assemblée Parlementaire auprès des Nations Unies

Cover photo: © UN/DPI.

Secrétariat international de la CCAPNU :

KDUN, selfHUB, Erkelenzdammm 59-61
10999 Berlin, Allemagne, tél. +49 (0)30-707 195 303
Fax +49 (0)30-920 372 299, contact@unpacampaign.org

Visitez notre site Web:
www.unpacampaign.org





Pourquoi une représentation des peuples au sein des institutions internationales ?

Le monde fait face à des défis considérables tels que l'instabilité économique, le changement climatique, la dégradation de l'environnement, de violents conflits persistants, la pauvreté extrême et l'inégalité sociale, la prolifération des armes de destruction massive, ainsi que la pénurie d'eau douce, d'énergie et d'aliments de base. Les problèmes qui ne peuvent être résolus qu'à l'échelle mondiale se multiplient. Le besoin de gouvernance politique dépasse de plus en plus les frontières nationales : il est inévitable que davantage de décisions doivent être prises au niveau international et l'importance des institutions mondiales augmente.

Dans ces conditions, il faut veiller à ce que ces dernières demeurent à l'écoute et sensibles aux besoins et préoccupations des citoyens ordinaires. Certaines situations critiques ont atteint de telles proportions qu'il n'est plus possible de parvenir à des solutions durables sans faire appel à la volonté, aux idées et aux initiatives des citoyens du monde entier. Or, les diplomates désignés par les gouvernements ne représentent plus suffisamment la riche diversité démographique des pays au plan mondial. Il est nécessaire de créer de nouveaux organes de représentation.



Une Assemblée Parlementaire « renforcerait la culture démocratique et le fonctionnement interne démocratique de l'ONU. »

Parlement européen, juin 2005



« Une Assemblée Parlementaire auprès de l'ONU est devenue une étape indispensable en vue d'obtenir un contrôle démocratique de la mondialisation. »

Boutros Boutros-Ghali, Égypte, ancien secrétaire général de l'ONU, mai 2007

Le mode de représentation au niveau national et régional

Dans la plupart des états du monde, un parlement assure la représentation du peuple au niveau national. Aux élections, les citoyens votent pour choisir qui représentera leurs intérêts, ce qui crée un puissant lien direct entre les élus et leur électorat. Au niveau régional, la nécessité d'inclure des représentants élus au sein d'institutions comme l'Union européenne et l'Union africaine est également reconnue. Le type de parlement régional le plus avancé est représenté par le Parlement européen. À titre d'organe élu au suffrage direct et doté de pouvoirs législatifs, il établit un lien démocratique entre l'Union Européenne et ses quelques 500 millions de citoyens.

Une représentation parlementaire au niveau mondial également

Si l'on admet que la représentation parlementaire est un moyen sûr de garantir la légitimité de la gouvernance nationale ou régionale, ainsi que de l'améliorer, cela s'applique également au niveau mondial. La coopération et la gouvernance mondiales sont réalisées par une foule d'institutions telles que l'ONU, leurs nombreuses agences et leurs programmes; l'Organisation internationale du commerce, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Cependant, aucune de ces institutions n'est pourvue d'une représentation parlementaire appropriée. Le meilleur moyen d'y parvenir est d'établir une Assemblée parlementaire auprès de l'ONU (APNU).



L'Assemblée parlementaire

À ses débuts, l'Assemblée pourrait être constituée à au sein de l'ONU en tant qu'organe à la fonction largement consultative. Aucune réforme laborieuse de la Charte de l'ONU ne serait nécessaire à cette première étape : l'APNU pourrait être créée soit par un vote de l'Assemblée générale de l'ONU, soit sur la base d'un nouveau traité international entre gouvernements. À titre d'organe mondial, l'Assemblée parlementaire devrait être ouverte à tous les états membres de l'ONU possédant un parlement national.



« Un Parlement des Nations Unies symboliserait la notion d'humanité en tant que communauté de citoyens du monde. »

Günter Grass, Allemagne, Prix Nobel de littérature, avril 2006

Composition et sélection des délégués

Dans sa première phase, l'Assemblée pourrait être composée de délégués de parlements nationaux, voire régionaux. Leur sélection devra refléter la composition politique des parlements qui les envoient, témoignant ainsi de la diversité politique de chaque pays.

À un certain point, on pourrait introduire des élections directes, partielles ou générales. Dès le début, les pays devraient avoir la possibilité de choisir d'élire directement leurs délégués. Dans une certaine mesure, le nombre de délégués par pays (ou la part de votes qui leur est accordée) devrait tenir compte de l'importance de la population.